



## ACCEO : une solution d'accessibilité pour personnes sourdes ou malentendantes

**Afin de continuer à améliorer l'accessibilité de ses services, la Communauté de Communes du Pays Houdanais propose depuis le 14 décembre 2018, l'utilisation des dispositifs ACCEO à ses usagers sourds ou malentendants dans ses établissements et ceux des 36 communes membres de la CCPH.**

Leader sur le marché avec + de 50 000 établissements et services accessibles, ACCEO est une solution d'accessibilité aux établissements publics ou privés pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdaveugles ou aphasiques.

Ce dispositif gratuit pour les usagers et facile d'utilisation permet à une personne souffrant de troubles auditifs d'échanger en toute autonomie avec son interlocuteur par téléphone. Il lui suffit de télécharger l'application ACCEO (disponible sur smartphone, tablette et ordinateur) qui se charge de retranscrire en temps réel les propos de la personne appelée ou de lui traduire en langage des signes.

La CCPH est la première Communauté de Communes d'Ile de France à avoir proposer l'ensemble de ses services aux personnes sourdes et malentendantes avec cette solution. L'objectif : faciliter les prises de contact avec les collaborateurs de la CCPH et des 36 communes grâce à des modes de communication adaptés. Ce service est accessible aux horaires d'ouverture des services du territoire.

Cette solution permet non seulement de rendre accessible les services publics aux usagers qui présentent une déficience auditive mais leur permet également de maintenir un lien social équitable et de proximité avec les structures communautaires et municipales.

Avec l'application Acceo, les personnes sourdes ou malentendantes accèdent à distance et en temps réel à une plateforme permettant d'accéder à différentes prestations :

- **La Transcription Instantanée de la Parole (TIP) :** la personne sourde oralisée parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont écrits instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.
- **La visio-interprétation français/Langue des Signes Française (LSF) :** l'opérateur, en temps réel, traduit oralement ce que signe la personne sourde et en retour, il signe les propos de l'interlocuteur entendant.
- **Le visio-codage LPC (Langue française Parlée Complétée) :** la personne sourde parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont codés instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.

En France, la baisse ou l'absence d'audition est un handicap invisible qui concerne près de 7 millions de personnes. Ce nombre croît inexorablement sous l'effet de vieillissement de la population.

### **Quelques chiffres :**

- 167 établissements et structures concernés sur le territoire : siège CCPH, mairies, bibliothèques, écoles, salle polyvalentes, gymnase, Espace Prévôté, ALSH, Crèches...